

La Révolution Française

Révolution et Église : Laïcisation et déchristianisation (1792-1794)

A
T
E
L
I
E
R

4 Élève

Dossier réalisé
par
Dominique Gamache,
Mireille Grais

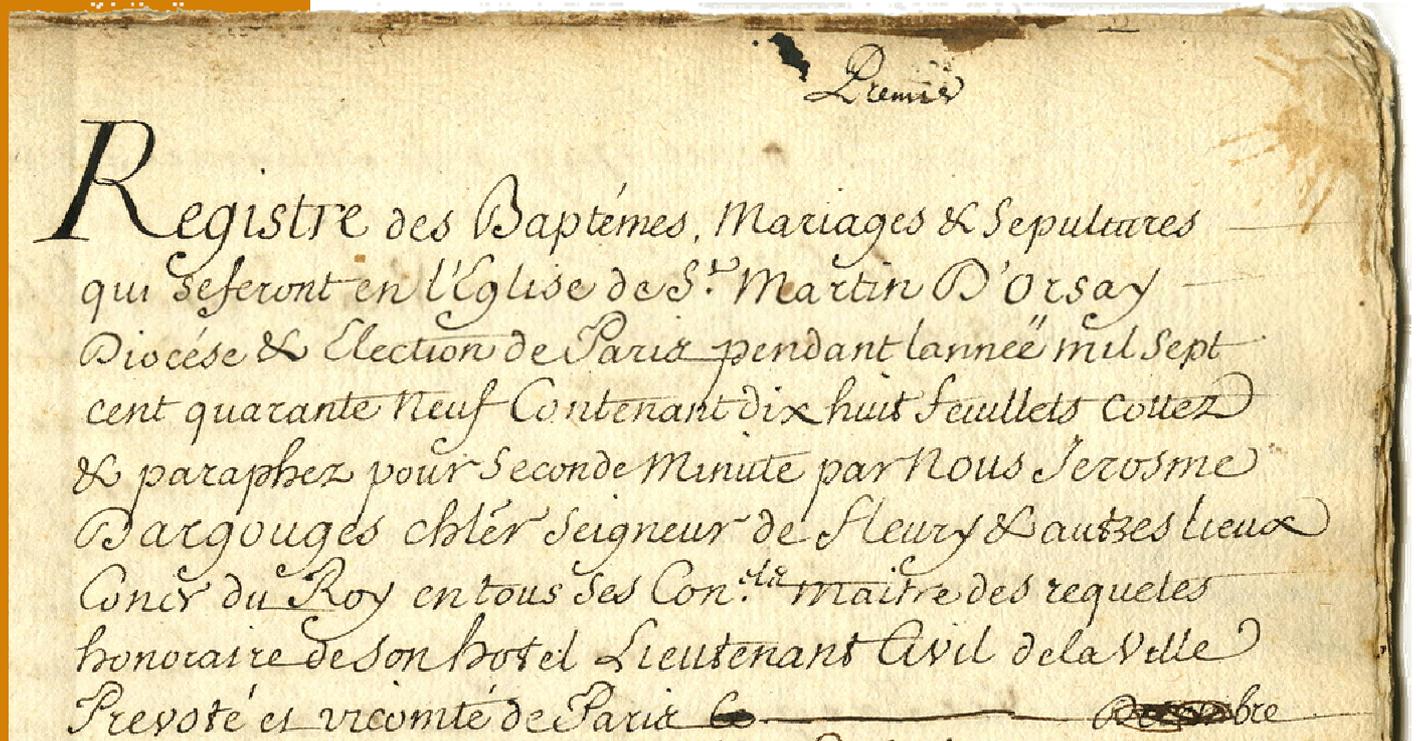
Conception graphique
Lisbeth Porcher

La Révolution inaugure une période de laïcisation de la société tandis que les relations entre la population, les autorités et le clergé se dégradent. Quelles sont les étapes de ce processus ?

I - Laïcisation

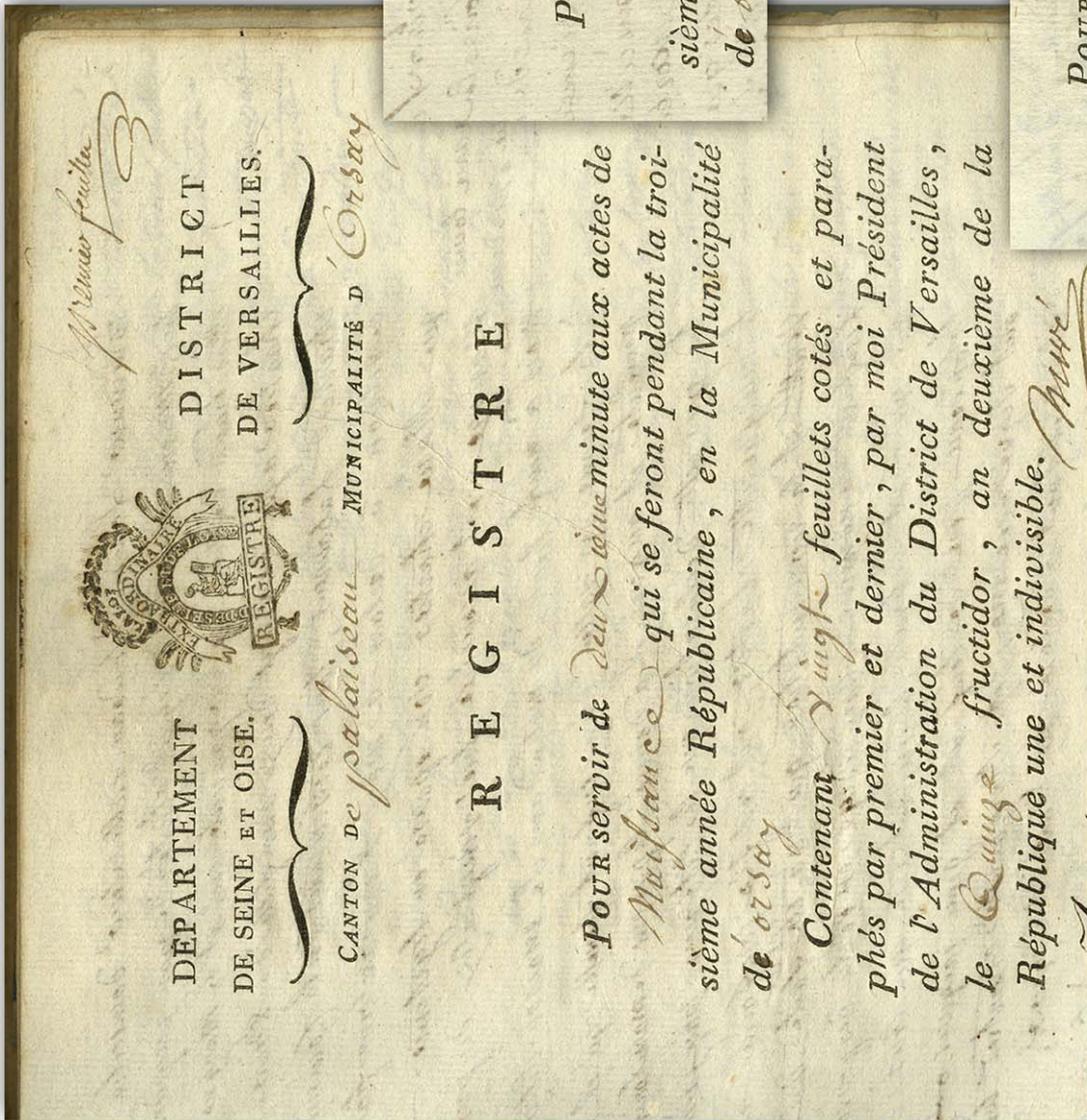
Laïcisation de l'état civil : des registres paroissiaux aux registres de l'état civil

Document 1



En-tête du registre paroissial
d'Orsay, 1749
DAPM91 - 4E/2265

Extraits des registres
de naissances, décès, mariages et
divorces d'Orsay, An II
DAPM91 - 4E/2272



Memoire fructidor



DÉPARTEMENT
DE SEINE ET OISE.

CANTON de palaiseau
MUNICIPALITÉ D'Orsay

R E G I S T R E

POUR servir de deuxieme minute aux actes de
Naissance qui se feront pendant la troi-
sieme année Républicaine, en la Municipalité
de *orsay*

Contenant *vingt* feuillets cotés et para-
phés par premier et dernier, par moi Président
de l'Administration du District de Versailles,
le *Quinze* fructidor, an deuxieme de la
République une et indivisible. *Mur*

DISTRICT
DE VERSAILLES.

MUNICIPALITÉ D'Orsay

R E G I S T R E

POUR servir de deuxieme minute aux actes de
Décès qui se feront pendant la troi-
sieme année Républicaine, en la Municipalité
de *orsay*.

POUR servir de deuxieme minute aux actes de
Mariages et Divorces qui se feront pendant la troi-
sieme année Républicaine, en la Municipalité
de *orsay*.

Document 3

L'an De grace 1749 a été Inhumé Dans le Cimetière
de cette paroisse par nous prêtre curé de ce lieu sous
signé le 6 Janvier Jean Velay Decedé D'hier agé de
25 ans ou Environ

Acte de décès extrait du registre
paroissial d'Orsay, 1749
DAPM91 - 4E/2265

Document 4

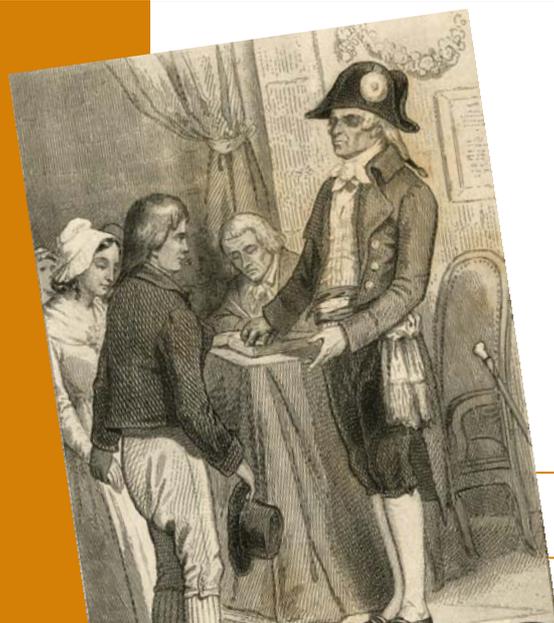
Aujourd'hui neuf vendémiaire de l'an troisième de
la République française a neuf heures du matin
pardevant moy Jean Pierre Giraut membre du Conseil
General de la Commune d'Orsay département de Seine
et Oise y demeurant Etie Et vingt deux d'anciens
messidor dernier pour dresser les actes destinés à constater
la naissance les mariages et le décès des citoyens ont
Composé en la maison communale Jean Baptiste
Ligueau tailleur d'habit agé de trente trois ans Et
Marie Anne Montange son épouse agé de trente quatre ans
les quel ont déclaré moy Jean Pierre Giraut que
Jean Nicolas Ligueau leur fils agé de six mois
seize mois est mort hier dix heures du matin en
leur domicile d'après cette déclaration je me suis

Acte de décès du registre d'état civil
d'Orsay, An III
DAPM91 - 4E/2272

Giraut officier public

✍ Remplir le tableau en vous aidant des documents 1 à 4.

	Document 1	Document 2
Acte enregistré dans le registre		
Année d'enregistrement		
Lieu où est enregistré l'acte		
	Document 3	Document 4
Type d'acte enregistré		
Qui enregistre l'acte ?		
Nom de la personne		
Date d'enregistrement de l'acte		



Célébration du mariage civil, gravure
DAPM91 - 4Fi/160

Par la loi du 20 septembre 1792, l'Assemblée nationale laïcise les fonctions d'enregistrement des naissances, mariages et décès, en les confiant, non plus aux curés, mais aux autorités municipales. Le maire ou un officier d'état civil est chargé de recevoir les actes et les registres qui sont conservés à la mairie de la commune. La naissance remplace le baptême, le décès remplace la sépulture ; le mariage devient une célébration civile obligatoire et le divorce apparaît.

D É C R E T

N.º 1838.

DE LA
CONVENTION NATIONALE,

Du 4.º jour de Frimaire, an second de la République
Françoise, une & indivisible.

*Sur l'Ere, le commencement & l'organisation de l'Année,
& sur les noms des Jours & des Mois.*

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu son
comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

L'ère des Français compte de la fondation de la
République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère
vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'au-
tomne, en entrant dans le signe de la Balance à neuf heures
dix-huit minutes trente secondes du matin pour l'observa-
toire de Paris.

I I.

L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.

I I I.

Chaque année commence à minuit, avec le jour où tombe
l'équinoxe vrai d'automne pour l'observatoire de Paris.

A

Décret de la Convention nationale
sur le commencement de l'année,
4 frimaire An II.
DAPM91 - non coté

Tableau de concordance entre le calendrier révolutionnaire et les années 1793 et 1794, 4 frimaire An II. DAPM91 - non coté

CONCORDANCE

De la seconde année de l'ère de la République, avec les portions correspondantes des années 1793 & 1794 de l'ère ancienne.

Vendémiaire, premier Mois.	Brumaire, second Mois.	Novembre.	Frimaire, troisième Mois.	Décembre.	Nivôse, quatrième Mois.	Pluviôse, cinquième Mois.	Février.	Ventôse, sixième Mois.	Mars.	Germinal, septième Mois.	Avril.	Floréal, huitième Mois.	Mai.	Prairial, neuvième Mois.	Juin.	Messidor, dixième Mois.	Thermidor, onzième Mois.	August, douzième Mois.	Septembre.	Les San-Culotides, 17, 18, 19, 20, 21
1	22	1	21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	23	2	22	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	24	3	23	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	25	4	24	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	26	5	25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	27	6	26	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	28	7	27	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	29	8	28	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	30	9	29	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	31	10	30	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	1	1	31	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
12	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
13	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
14	4	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
15	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
16	6	6	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
17	7	7	6	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
18	8	8	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
19	9	9	8	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
20	10	10	9	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
21	11	11	10	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
22	12	12	11	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
23	13	13	12	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
24	14	14	13	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
25	15	15	14	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
26	16	16	15	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
27	17	17	16	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
28	18	18	17	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
29	19	19	18	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
30	20	20	19	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
31	21	21	20	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21

Visé par les Inspecteurs. Signé AUGER & CORDIER.
 Collectionné à l'original par nous président & secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 4 Frimaire, an second de la République Française, une & indivisible. Signé G. ROMME, président; RICHARD, PHILIPPAUX, MERLIN (de Thionville), FREGIER, ROGER, DUCOS & REVERCHON, secrétaires.

Document 5

-  Quel est le premier jour du nouveau calendrier ?
-  Pour quelles raisons a-t-on choisi ce jour là ?

Document 6

-  Compléter le tableau.

	Mois	Rapport avec la nature ou le calendrier agricole
Automne	- - -	- - -
Hiver	- - -	- - -
Printemps	- - -	- - -
Été	- - -	- - -

-  En vous aidant du document 6, retrouver la date d'exécution de la reine Marie-Antoinette (16 octobre 1793).

Le calendrier révolutionnaire est mis en place pour remplacer le calendrier grégorien. L'An I de la République française commence le 22 septembre 1792. L'année est divisée en 12 mois égaux de 30 jours, suivis de 5 jours supplémentaires, «les sans-culottides». Le mois est divisé en 3 périodes de 10 jours, les décades, terminées chacune par le «décadi». Ce calendrier, débarrassé de toutes références chrétiennes est centré principalement sur la nature et les activités agricoles dominantes à l'époque. Il est abandonné en 1806.

Les relations entre les partisans de la Révolution et l'Église, attachée à l'Ancien Régime, se dégradent. Un processus de grande hostilité à la religion est déclenché par deux villages de l'Essonne – Mennecy et Ris-Orangis. On parle de « déchristianisation ». Celle-ci commence à l'automne 1793. Elle se manifeste par la volonté de mettre fin au culte, aux croyances, aux pratiques religieuses, et s'accompagne d'une certaine violence.

II - Déchristianisation



Signature de Jean Michel Delanney,
extrait du registre paroissial de Mennecy,
1788
DAPM91 - 4E/1965

- ✍ Quelle fonction exerçait Jean Michel Delanney à Mennecy en 1788, avant la Révolution ?

Acte de mariage de Jean Michel Delanney et légitimation de ses enfants, 1792.

DAPM91 - 4E/1969. La transcription respecte l'orthographe originale

«l'an mil sept cent quatre vingt douze, l'an 4^e de la Liberté et le 1^{er} de la République, aujourd'hui vingt neuf septembre, fête de Saint Michel, après la publication des bans faite dimanche dernier (...) ont été mariés Jean Michel Delanney, citoyen de cette commune, électeur, fils majeur de Michel Delanney, marchand mercier, et de défunte Elizabeth Vincent, ses père et mère (...) et Marie Marguerite aussi majeure, fille dudit, défunts Gilles Panel, cultivateur et de Marie Marguerite Plotin ses père et mère (...)»

Signatures : Panel, Delanney + les témoins

«A l'instant, les susdits contractants ont reconnus légitimes un fils baptisé en 1781 un auquel est donne par le présent acte le nom de Péthion Alexandre, une fille baptisée en 1784, le huit mars, à laquelle est donné par le présent acte le nom de Robespierre Théodore Michèle, et encore une fille qui est nommée Egalité Marie née en 1786 le 21 may.

En présence des susdits témoins qui constatent le tout en face de l'Être suprême et sous les auspices, comme aussi ceux de la Nation, de la Liberté et de l'Égalité (...)»

✍ Compléter le tableau suivant en vous aidant de l'acte de mariage de Delanney, page 8.

	Mariage	Naissance du 1 ^{er} enfant	Naissance du 2 ^e enfant	Naissance du 3 ^e enfant
Date				
Nom				

- ✍ Pourquoi les enfants n'ont-ils pas pu être reconnus officiellement (légitimes) avant 1792 ?
- ✍ Dans l'acte ci-dessus, quels termes montrent que Delanney est un républicain et un révolutionnaire convaincu ?

Jean Michel Delanney est nommé vicaire (adjoint du curé) en 1778 puis curé de Mennecy en 1779. Il est très ouvert aux idées révolutionnaires. Il est l'un des premiers curés de l'Essonne à se marier avec celle qui était sa gouvernante. En l'An II (septembre 1793-septembre 1794), il renonce à la prêtrise.

En raison de son rôle actif pendant la déchristianisation il est surnommé «le Marat de Mennecy». Après la Révolution, il s'installe en Normandie où il exerce la profession de marchand potier jusqu'à sa mort en 1830.



Citoyen Suleau

extrait du registre des délibérations
de la commune d'Oncy

Ce jourdhuy vingt deuxieme jour de brumaire
de l'an second de la republique françoise
une et indivisible le conseil general de la
commune extraordinairement assemble le
citoyen Suleau pretre marié et curé de notre
commune est venu faire sa declaration qu'il
renouoit a sa qualite de curé, que toute
son ambition etoit de rentrer dans la classe
ordinaire des citoyens et de se remplir les
devoirs, que deja il avoit fait le sacrifice
de ses lettres de prêtrise, de Maître en arts
et de bachelier qui avoient été brulés dans
la seance de la société populaire des sans
culottes de la commune de Milly le vingt
brumaire ainsi qu'il nous a été constaté par



Renonciation à la prêtrise,
extrait du registre de délibérations
d'Oncy, 22 brumaire An II
DAPM91 - L/126

- ✓ Quelle est le nom du curé ?
- ✓ Qu'est-il venu déclarer au conseil communal ?
- ✓ Qu'a-t-il fait de ses lettres de prêtrise ?

La situation extérieure et les difficultés de la jeune République conduisent à partir de 1792 à une dégradation des relations entre les prêtres et l'opinion publique. En Essonne, le clergé réfractaire est pourchassé, les prêtres sont encouragés à se marier puis poussés à renoncer à la prêtrise sous peine de déportation. La pratique du culte est interrompu.

Itteville Aujourd'hui dix septième jour de Brumaire lan
 de la République française une et indivisible
 Moy Theodorre Alexis Charpentier membre du directoire
 du département de Seine et oise Delegue par le citoyen
 Couturier représentant du peuple pour organiser
 les autorités constituées et presser l'exécution des
 Loix concernant la desauce des cloches et l'argenterie
 des églises dans les communes de Lardhy et Itteville
 Pourray ce, Mer suis arreté lula commune d'itteville

**Exécution des lois
 de déchristianisation
 à Itteville,
 17 brumaire An II
 DAPM91 - L/109**

t
 r
 a
 n
 s
 c
 r
 i
 p
 t
 i
 o
 n

La transcription respecte l'orthographe originale

Aujourd'hui, dix septième jour de Brumaire lan
 deux de la une et indivisible,
 Moy, Theodorre Alexis Charpentier membre du directoire
 du département de delegue par la citoyen
 Couturier représentant du peuple pour organiser
 les autorités constituées et presser l'exécution des
 loix concernant la et l.....
 des églises dans les communes de Lardhy et Itteville (...)

(...) j'ay convoqué au son de la cloche dans l'église paroissiale le conseil général de la
 commune, le comité de surveillance et tous les habitants (...) j'ay marqué mon étonnement de trouver
 encore chez les amis de l'égalité des bancs de distinction (*) affectés à la richesse et deux confessionneaux
 (*) qui sous l'empire des lumières seraient mieux employés à faire des guerittes (*) qui perpétuent la sottise
 humaine (...). S'est élevé un cri unanime pour les faire disparaître et l'arrêt de leur destruction a été
 aussitôt exécuté (...). Il m'a été présenté pour être (...) déposé sur l'autel de la patrie un calice armorié
 avec sa patène, un soleil, un ciboire (*) (...) deux cloches déjà descendu attendait dans la nef
 la voiture qui devait les transporter au district et j'ay requis la municipalité d'exécuter cette envoy des le
 jour de demain (...) ; je leur ay recommandé de faire enlever sous huit jours et porter dans le même délai
 les grilles du cœur pour en forger des armes contre les ennemis de la liberté (...)

- * **Directoire** : assemblée administrative élue qui s'occupe du département.
- * **Banc de distinction** : banc d'église réservé aux personnages importants avant la révolution.
- * **Confessionnal** : petite construction en bois où le fidèle avoue ses péchés au prêtre afin d'obtenir l'absolution (le pardon de ses péchés).
- * **Guérite** : abri couvert où se tient la sentinelle armée qui monte la garde.
- * **Calice, soleil, patène, ciboire** : objets utilisés par le prêtre lorsqu'il célèbre la messe.

- ✍ Compléter le début de la transcription.
- ✍ Que détruit-on ?
- ✍ Que vont devenir les cloches et les grilles du choeur ?
- ✍ Souligner dans le texte une expression montrant l'enthousiasme de la population d'Itteville.

Destruction des reliques à Corbeil. Extrait de 89 en Essonne.

La transcription respecte l'orthographe originale

(...) Les ossements des prétendus Saint Spire, Saint Guénault, Saint Leu, Saint Norbert, Saint Yon et d'une foule d'autres de la même fabrique ont été retirés des galetas où ils avaient été jetés. Ils ont été chargés dans un tombereau servant à enlever les immondices de la commune et conduits sur la place de la Révolution, lieu où se font les exécutions de justice. Ils ont été mis sur un bûcher qui avait été mis à cet effet et ils ont été réduits en cendre ainsi que les linges et boites qui les renfermaient en présence du peuple qui faisait ralentir l'air des cris réitérés de Vive la République, Vive la Raison, et de chants patriotiques



Le briseur d'images, gravure.
DAPM91 - 4Fi/76

* **Reliques** : restes d'un saint ou objet lui ayant appartenu auquel les fidèles rendent un culte.

* **Galetas** : logement sordide, taudis.

- ✍ Repérer le nom des saints vénérés avant la Révolution.
- ✍ Que fait-on des reliques des saints ?

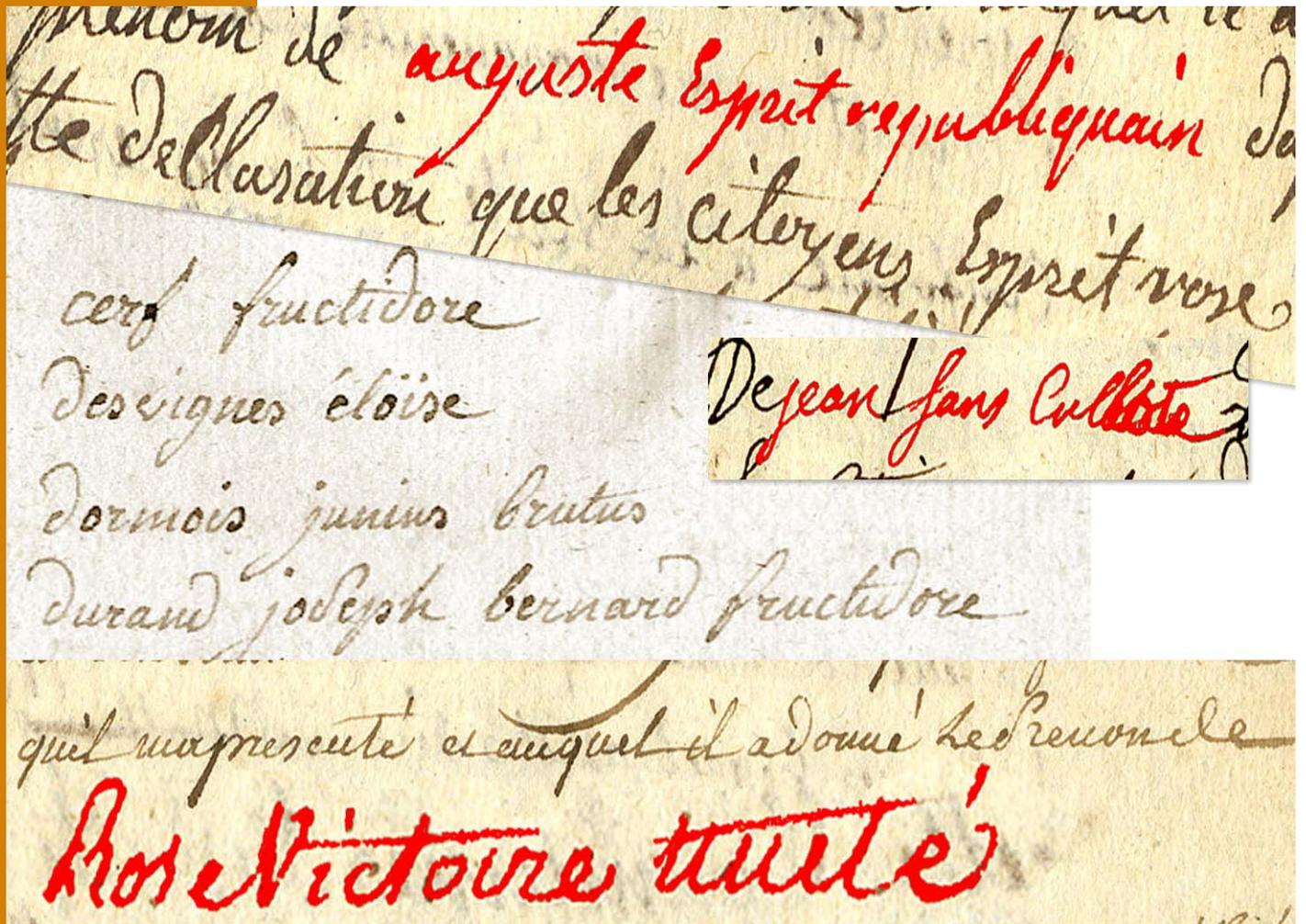
La phase active de déchristianisation se déroule jusqu'en décembre 1793. La descente des cloches, fondues pour les besoins militaires, est imposée. Tous les objets du culte en or et argent sont réquisitionnés. À partir de novembre 1793, la messe et les cérémonies religieuses ne sont plus célébrées ; pratiquement toutes les églises ferment. Parfois l'église devient temple de la Raison, prison, hôpital, grenier à blé ou même lieu de réunion pour les sociétés populaires.

Chaque ville veut prouver sa détermination patriotique ce qui conduit à une sorte de zèle dans la déchristianisation : c'est le cas de Corbeil ou d'Écharçon où les reliques des saints conservées dans les églises sont brûlées.

À partir de 1793, une révolution culturelle prétend changer les mentalités en remplaçant la religion chrétienne par les idéaux et les valeurs révolutionnaires au nom de la Raison et de la philosophie des Lumières .

III - Révolution culturelle

Prénoms révolutionnaires



Prénoms révolutionnaires, extraits
des registres d'état civil,
Ans II et III
DAPM91 - 4E/1969, 2273 et 2413

✍ Classer les prénoms suivant leur source d'inspiration : calendrier républicain, nature, valeurs révolutionnaires, acteurs et héros de la Révolution, héros de l'Antiquité.

Villes débaptisées

*a dix heures du matin, par devant moi Louis michel
 Demuillière Membre du conseil General de la commune
 De Mennecy Marat, chef lieu, de canton, district de
 Corbeil, Departement de Seine et Oise, Elu le quatre*

**Brutus Orangis, Mennecy Marat
 et Favières Défanatisé :**
 3 villes rebaptisées,
 DAPM91 - 4E/1969, 2413 et L/109

*Don d'argenterie
 et d'effus métallique
 par la Commune de
 Favières Défanatisé
 Mariage de
 buet curé*

An 9, m

Première feuille
Mariage R E G I S T R E
 POUR servir à l'Officier Public de la Commune de *Brutus Orangis*
 à inscrire les Actes Civils de *Mariage* pendant *le Mois de Mars*

Arpajon	Francval	Ris-Orangis	Brutus
Bièvres-le-Châtel	Bièvres	Saulx-les-Chartreux	Saulx-le-Rocher
Bruyères-le-Châtel	Bruyères-Libre	Soisy-sous-Etiolles	Soisy-Marat
Chalo-Saint-Mars	Chalo-la-Raison	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Franc-Cyr
Chamarande	Bonne-commune	Saint-Germain-les-Arpajon	Germinal-sur-Orge
Corbeil	Corbeil-la-Montagne	Saint-Sulpice de Favières	Favières défanatisé
Etréchy	Etréchy-la-Montagne	Val-Saint-Germain	Val-Libre

-  Relever ce qui a été enlevé des noms de ces communes.
-  Relever ce qui a été ajouté.

Associée à la déchristianisation se dessine la volonté de créer un nouvel environnement culturel, débarrassé des valeurs et références issues de la tradition chrétienne, au nom de la Raison et des Lumières. En ville, les noms de saints disparaissent et les nouveaux noms évoquent la Révolution. Certains parents donnent des prénoms sans aucun rapport avec la tradition chrétienne : noms liés à la nature, aux fleurs, aux plantes, aux mois du calendrier républicain ; noms liés aux héros de la Révolution ou de l'Antiquité.

A. CRASSOUS,

Je parle aux bons Citoyens : veulent-ils s'instruire ? C'est le jour de la Décade qu'ils le feront. Veulent-ils goûter les plaisirs de la réunion et de la fraternité ? C'est à la Décade qu'ils les trouveront. Veulent-ils ranimer sans cesse dans leurs cœurs l'amour de la Liberté ? C'est par des hymnes patriotiques, par la joie républicaine, qu'ils le manifesteront à la Décade. Veulent-ils jouir de la consolation dans leur vie laborieuse ? C'est après s'être reposés

Un jour, la Convention Nationale vous tracera elle-même un plan de fêtes républicaines; elle vous indiquera les moyens d'honorer le Vieillard, dont la vie aura été un exemple constant de bonne conduite, le Citoyen qui, par son industrie et son travail, aura obtenu les plus belles récoltes, la Citoyenne qui aura mérité le prix de la sagesse et de la vertu.

En attendant, voulant effacer les derniers restes du fanatisme, et prévenir les Citoyens contre la malveillance, j'ai arrêté ce qui suit :

A R T I C L E P R E M I E R.

Le Décadi ou dernier jour de la Décade, est le seul jour de repos reconnu par la République Française; il est le jour de la réunion, de l'instruction et de la fraternité.

A R T. I I.

Le matin des Décadis, les Citoyens se rassembleront dans le Temple de la Raison; l'Assemblée sera présidée par les Maire et Officiers Municipaux en écharpes; les Vieillards y occuperont une place distinguée; les Enfants seront placés au milieu de l'Assemblée.

A R T. I I I.

Le Maire ou un Officier Municipal fera, conformément à la Loi du 14 Frimaire, lecture des Loix qui auront été reçues pendant le cours de la Décade; il fera les observations qu'il croira propres à bien faire entendre le cours de l'Acte constitutionnel, les bulletins de la convention nationale ou tout autre ouvrage qui pourra paroître utile.

A R T. I V.

Les lectures finies, l'Instituteur fera réciter par quelques-uns des Enfants ce qu'ils auront appris dans le cours de la Décade; on leur fera lire quelques passages de livres républicains; les Vieillards décideront quel est l'Enfant qui mérite le prix; le plus ancien lui attachera un bout de ruban tricolor pour porter à sa boutonnière pendant la Décade suivante.

A R T. V.

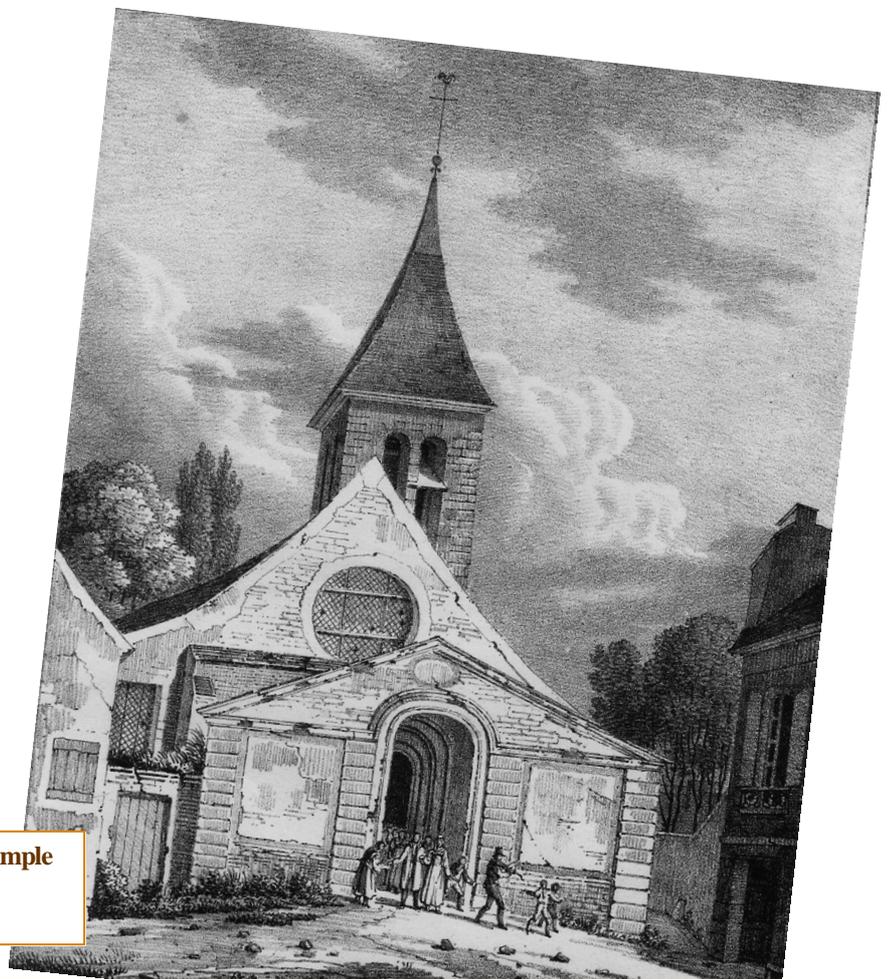
Il est expressément défendu de donner aux Enfants aucun livre de religion, comme aussi de faire précéder ou suivre les lectures, d'aucun signe appartenant à quelque culte.

A R T. V I.

Le soir, les Citoyens se réuniront pour chanter des hymnes patriotiques, danser et témoigner leur union et leur joie.

Les nouvelles festivités
selon le représentant Crassous,
9 ventose An II
DAPM91 - L/51

- 🍃 Quel est le jour destiné à fêter la république ?
- 🍃 Qui intervient dans cette fête ?
- 🍃 Montrer que toute religion en est exclue.



Église de Crosne, devenue temple de la raison, gravure.
DAPM91 - 4Fi/222

À partir de 1793, la Seine-et-Oise est sillonnée par plusieurs représentants du peuple en mission pour veiller à l'application des mesures politiques, économiques ou religieuses. Plusieurs interviennent en Essonne dont Crassous en 1794. Ils tentent de canaliser et contrôler la déchristianisation spontanée et tumultueuse de la fin 1793 en encourageant un nouveau culte civique, avec de nouvelles fêtes (fête de l'Être suprême, fête de la Raison ou fête des martyrs qui se substituent aux anciennes fêtes religieuses et ont lieu le décadi. Cependant, ce nouveau culte officiel ne semble pas avoir convaincu les populations.

Table de concordance des calendriers républicain et grégorien

Années Mois républicains	An I 1792 - 1793	An II 1793 - 1794	An III 1794 - 1795	An IV 1795 - 1796	An V 1796 - 1797	An VI 1797 - 1798	An VII 1798 - 1799	An VIII 1799 - 1800	An IX 1800 - 1801	An X 1801 - 1802	An XI 1802 - 1803	An XII 1803- 1804	An XIII 1804 - 1805	An XIV 1805
01 Vendémiaire 15 Vendémiaire	22 sept. 1792 06 oct. 1792	22 sept. 1793 06 oct. 1793	22 sept. 1794 06 oct. 1794	23 sept. 1795 07 oct. 1795	22 sept. 1796 06 oct. 1796	22 sept. 1797 06 oct. 1797	22 sept. 1798 06 oct. 1798	23 sept. 1799 07 oct. 1799	23 sept. 1800 07 oct. 1800	23 sept. 1801 07 oct. 1801	23 sept. 1802 07 oct. 1802	23 sept. 1803 08 oct. 1803	23 sept. 1804 07 oct. 1804	23 sept. 1805 07 oct. 1805
01 Brumaire 15 Brumaire	22 oct. 1792 05 nov. 1792	22 oct. 1793 05 nov. 1793	22 oct. 1794 05 nov. 1794	23 oct. 1795 06 nov. 1795	22 oct. 1796 05 nov. 1796	22 oct. 1797 05 nov. 1797	22 oct. 1798 05 nov. 1798	23 oct. 1799 06 nov. 1799	23 oct. 1800 06 nov. 1800	23 oct. 1801 06 nov. 1801	23 oct. 1802 06 nov. 1802	24 oct. 1803 07 nov. 1803	23 oct. 1804 06 nov. 1804	23 oct. 1805 06 nov. 1805
01 Frimaire 15 Frimaire	21 nov. 1792 05 déc. 1792	21 nov. 1793 05 déc. 1793	21 nov. 1794 05 déc. 1794	22 nov. 1795 06 déc. 1795	21 nov. 1796 05 déc. 1796	21 nov. 1797 05 déc. 1797	21 nov. 1798 05 déc. 1798	22 nov. 1799 06 déc. 1799	22 nov. 1800 06 déc. 1800	22 nov. 1801 06 déc. 1801	22 nov. 1802 06 déc. 1802	23 nov. 1803 07 déc. 1803	22 nov. 1804 06 déc. 1804	23 nov. 1805 06 déc. 1805
01 Nivôse 15 Nivôse	21 déc. 1792 04 janv. 1793	21 déc. 1793 04 janv. 1794	21 déc. 1794 04 janv. 1795	22 déc. 1795 05 janv. 1796	21 déc. 1796 04 janv. 1797	21 déc. 1797 04 janv. 1798	21 déc. 1798 04 janv. 1799	22 déc. 1799 05 janv. 1800	22 déc. 1800 05 janv. 1801	22 déc. 1801 05 janv. 1802	22 déc. 1802 05 janv. 1803	23 déc. 1803 06 janv. 1804	22 déc. 1804 05 janv. 1805	22 déc. 1805
01 Pluviôse 15 Pluviôse	20 janv. 1793 03 fév. 1793	20 janv. 1794 03 fév. 1794	20 janv. 1795 03 fév. 1795	21 janv. 1796 04 fév. 1796	20 janv. 1797 03 fév. 1797	20 janv. 1798 03 fév. 1798	20 janv. 1799 03 fév. 1799	21 janv. 1800 04 fév. 1800	21 janv. 1801 04 fév. 1801	21 janv. 1802 04 fév. 1802	21 janv. 1803 04 fév. 1803	22 janv. 1804 05 fév. 1804	21 janv. 1805 04 fév. 1805	
01 Ventôse 15 Ventôse	19 fév. 1793 05 mars 1793	19 fév. 1794 05 mars 1794	19 fév. 1795 05 mars 1795	20 fév. 1796 05 mars 1796	19 fév. 1797 05 mars 1797	19 fév. 1798 05 mars 1798	19 fév. 1799 05 mars 1799	20 fév. 1800 06 mars 1800	20 fév. 1801 06 mars 1801	20 fév. 1802 06 mars 1802	20 fév. 1803 06 mars 1803	21 fév. 1804 06 mars 1804	21 fév. 1805 06 mars 1805	
01 Germinal 15 Germinal	21 mars 1793 04 avril 1793	21 mars 1794 04 avril 1794	21 mars 1795 04 avril 1795	21 mars 1796 04 avril 1796	21 mars 1797 04 avril 1797	21 mars 1798 04 avril 1798	21 mars 1799 04 avril 1799	22 mars 1800 05 avril 1800	22 mars 1801 05 avril 1801	22 mars 1802 05 avril 1802	22 mars 1803 05 avril 1803	22 mars 1804 05 avril 1804	22 mars 1805 05 avril 1805	
01 Floréal 15 Floréal	20 avril 1793 04 mai 1793	20 avril 1794 04 mai 1794	20 avril 1795 04 mai 1795	20 avril 1796 04 mai 1796	20 avril 1797 04 mai 1797	20 avril 1798 04 mai 1798	20 avril 1799 04 mai 1799	21 avril 1800 05 mai 1800	21 avril 1801 05 mai 1801	21 avril 1802 05 mai 1802	21 avril 1803 05 mai 1803	21 avril 1804 05 mai 1804	21 avril 1805 05 mai 1805	
01 Prairial 15 Prairial	20 mai 1793 03 juin 1793	20 mai 1794 03 juin 1794	20 mai 1795 03 juin 1795	20 mai 1796 03 juin 1796	20 mai 1797 03 juin 1797	20 mai 1798 03 juin 1798	20 mai 1799 03 juin 1799	21 mai 1800 04 juin 1800	21 mai 1801 04 juin 1801	21 mai 1802 04 juin 1802	21 mai 1803 04 juin 1803	21 mai 1804 04 juin 1804	21 mai 1805 04 juin 1805	
01 Messidor 15 Messidor	19 juin 1793 03 juillet 1793	19 juin 1794 03 juillet 1794	19 juin 1795 03 juillet 1795	19 juin 1796 03 juillet 1796	19 juin 1797 03 juillet 1797	19 juin 1798 03 juillet 1798	19 juin 1799 03 juillet 1799	20 juin 1800 04 juillet 1800	20 juin 1801 04 juillet 1801	20 juin 1802 04 juillet 1802	20 juin 1803 04 juillet 1803	20 juin 1804 04 juillet 1804	20 juin 1805 04 juillet 1805	
01 Thermidor 15 Thermidor	19 juillet 1793 02 août 1793	19 juillet 1794 02 août 1794	19 juillet 1795 02 août 1795	19 juillet 1796 02 août 1796	19 juillet 1797 02 août 1797	19 juillet 1798 02 août 1798	19 juillet 1799 02 août 1799	20 juillet 1800 03 août 1800	20 juillet 1801 03 août 1801	20 juillet 1802 03 août 1802	20 juillet 1803 03 août 1803	20 juillet 1804 03 août 1804	20 juillet 1805 03 août 1805	
01 Fructidor 15 Fructidor	18 août 1793 01 sept. 1793	18 août 1794 01 sept. 1794	18 août 1795 01 sept. 1795	18 août 1796 01 sept. 1796	18 août 1797 01 sept. 1797	18 août 1798 01 sept. 1798	18 août 1799 01 sept. 1799	19 août 1800 02 sept. 1800	19 août 1801 02 sept. 1801	19 août 1802 02 sept. 1802	19 août 1803 02 sept. 1803	19 août 1804 02 sept. 1804	19 août 1805 02 sept. 1805	
5eme jour Complémentaire	21 sept. 1793	21 sept. 1794	21 sept. 1795	21 sept. 1796	21 sept. 1797	21 sept. 1798	21 sept. 1799	22 sept. 1800	22 sept. 1801	22 sept. 1802	22 sept. 1803	22 sept. 1804	22 sept. 1805	
6eme jour complémentaire			22 sept. 1795			22 sept. 1798					23 sept. 1803			